



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)**

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(____)_____
Telephone No. – No de téléphone

(____)_____
Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Title – Sujet Services d'agent de Sécurité	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000349455	Date: 2020-01-15
Amendment No. - N° modif. 001	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le (2020-02-07) at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire EDT Eastern Daylight Time
Contracting Authority – Autorité contractante Name – Nom: Charles Safarian Address – Adresse - See original document/ voir document original E-mail address – Adresse de courriel – alastair.webb@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone (613) 867-4624	
Fax No. – No de télécopieur (613) 948-2459	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	



MODIFICATION n° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
2. Modifier la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Selon le critère coté P10, troisième puce, l'Agence peut-elle préciser ce que l'on veut dire par « Augmentation ou diminution des risques pour l'Agence »?
- R1. Par exemple, si plusieurs alarmes se déclenchent dans une région métropolitaine, le soumissionnaire peut devoir établir l'ordre de priorité des réponses d'alarme en fonction des sites. Certains risques (supérieurs ou inférieurs) peuvent être associés à une telle situation. Le soumissionnaire doit tenir compte de tout risque (supérieur ou inférieur) pouvant être associé à une telle situation, sans toutefois se limiter à l'exemple donné.
- Q2. À l'annexe 1, critère obligatoire no 5 : Le soumissionnaire peut-il proposer un représentant de l'entrepreneur pour l'ensemble des six régions de l'Agence du revenu du Canada?
- R2. Le soumissionnaire doit proposer un représentant régional de l'entrepreneur pour chacune des six régions de l'Agence du revenu du Canada. Les régions de l'Agence sont indiquées à l'article 4.0 de l'annexe A – énoncé des travaux.
- Q3. Est-ce que je peux appliquer pour le Québec seulement ?
- A3. L'Agence a besoin d'un fournisseur de fournir les services décrits à toutes les emplacements à travers le Canada énumérés dans le DDP.

2. MODIFICATIONS À LA DDP

1. À partie 7, Modèle contrat, article 7.13.1 Formulaire d'autorisation

SUPPRIMER :

L'entrepreneur ne commencera pas les travaux décrits dans le contrat avant d'avoir reçu l'autorisation de l'ARC de procéder avec les travaux.

L'ARC autorisera à sa seule discrétion les travaux auprès de l'entrepreneur en lui soumettant de l'une des façons suivantes un formulaire d'autorisation :

- Soumettre un bon de commande à l'entrepreneur en utilisant le système de commande de Synergie, comme indiqué à l'annexe A-10 : Exigences concernant la solution Synergie;
- Soumettre un formulaire d'autorisation de tâches signé par l'autorité contractante et l'envoyer à l'entrepreneur par télécopieur ou courriel.

L'ARC se réserve le droit d'annuler toute autorisation de tâches dans les 48 heures suivant son émission. Les retours (autres que les retours en vue d'obtenir un échange dans le cas de biens rejetés) ne seront pas émis dans le cadre de ce contrat.



INSÉRER :

L'entrepreneur ne commencera pas les travaux décrits dans le contrat avant d'avoir reçu l'autorisation de l'ARC de procéder avec les travaux.

L'ARC autorisera à sa seule discrétion les travaux auprès de l'entrepreneur en lui soumettant de l'une des façons suivantes un formulaire d'autorisation :

- Soumettre un bon de commande à l'entrepreneur en utilisant le système de commande de Synergie, comme indiqué à l'annexe A-10 : Exigences concernant la solution Synergie;
- Soumettre une demande, par l'intermédiaire de l'agent de sécurité local (ou de son remplaçant désigné), à l'entrepreneur au moyen d'un télécopieur ou d'un courriel.

2. À partie 7, Modèle contrat, article 7.28 Crédit pour défaut d'exécution – gardes d'escorte en retard ou absents,

SUPPRIMER :

7.28.3 Les situations où des gardes sont en retard ou absents seront signalées au représentant de l'entrepreneur par le chargé de projet.

INSÉRER :

7.28.3 Les situations où des gardes sont en retard ou absents seront signalées au représentant de l'entrepreneur par le chargé de projet, l'agent de sécurité local (ou son remplaçant désigné) ou l'autorité contractante.

3. À l'annexe B: Base de paiement, **INSÉRER** : à la fin:

TOUS LES PAIEMENTS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION PUBLIQUE

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.